

Conseil général du 26 juin 2018

Rapport du Conseil communal

Ratification des dépassements budgétaires et approbation des comptes de l'exercice 2017 de la Commune mixte de Val Terbi, de la Commune municipale de Corban et des bourgeoisies de Vicques, Vermes et Montsevelier

Comptes 2017

Les comptes ont été vérifiés par notre fiduciaire pour la partie municipale de l'ancienne commune de Val Terbi (sans Corban). Pour Corban, les comptes ont été vérifiés par l'ancienne commission des finances. Quant aux comptes des trois bourgeoisies, ils ont été vérifiés par la CGVF.

L'ancienne commune de Val Terbi boucle l'exercice 2017 sur un bénéfice de 80'000 francs alors que le budget prévoyait un déficit de 382'000 francs. La commune de Corban termine l'exercice sur un déficit de 17'000 francs alors que le budget prévoyait un déficit de 10'000 francs.

1 Bourgeoisies

- Montsevelier : excédent de revenus de 18'000 francs (excédent de revenus de 1'000 francs au budget). Cependant, la dette de la bourgeoisie envers la commune est toujours très élevée, aux alentours de 300'000 francs. Pas de dépassement budgétaire.
- Vermes : excédent de revenus de 9'000 francs contre excédent de charges de 8'000 francs au budget. La fortune s'élève à 780'000 francs. La dette de la bourgeoisie envers la commune est de 9'000 francs. Pas de dépassement budgétaire.
- Vicques : excédent de revenus de 21'000 francs (excédent de revenus de 14'000 francs au budget). Pas de problèmes de liquidités. La dette de la commune envers la bourgeoisie est de 821'000 francs. Pas de dépassement budgétaire.

Les bons résultats de 2017 sont rassurants, mais ils ne doivent pas occulter la capacité d'autofinancement très réduite, sauf à Vicques. A noter que les revenus forestiers sont en hausse.

Pas de dépassements budgétaires à ratifier.

2 Val Terbi

Augmentation des rentrées fiscales

Les rentrées fiscales plus élevées de 500'000 francs par rapport au budget proviennent principalement des impôts d'entreprises (+180'000) et des variations (+200'000) qui sont issues de modes de calculs revus en 2017 par le canton.

Autofinancement

Les bons résultats enregistrés cette année ont permis de porter l'autofinancement à 1,62 million (versus 1,12 million en 2016). Il s'agit donc d'une très bonne année au niveau financier. L'autofinancement de 1,62 million, bien que très réjouissant dans une approche historique devra être mis en perspective avec une planification à moyen/long terme (plan financier), afin de vérifier son adéquation avec les nombreux investissements à venir. Le CC, sur conseil de la fiduciaire a profité de ce bon résultat pour préparer l'avenir et continuer son travail d'assainissement du bilan. De nombreuses opérations purement comptables sont intégrées dans les comptes 2017.

Ces opérations permettent d'avoir un bilan plus conforme à la réalité économique et sont un grand pas vers l'adoption du nouveau plan comptable (MCH2), qui devrait entrer en vigueur dès 2020 dans les communes.

Certains investissements sont sur le point d'être finalisés ou assez avancés : halle de Montsevelier, crèche, agrandissement des bureaux communaux, rénovation des bâtiments communaux de Corban. D'autres, encore plus importants sont à venir : assainissement énergétique de nombreux bâtiments communaux qui sont de la classe énergétique G (la moins bonne), éclairage public, SEVT, raccordement de Montsevelier à la STEP de Soyhières, berges de rivières, mais aussi de conséquents rattrapages en matière d'infrastructures (routes, canalisations).

Dépréciations comptables extraordinaires et provisions (opérations comptables)

Les bons résultats de l'année 2017 ont permis des amortissements extraordinaires sur différents anciens investissements, afin d'épurer le bilan (cette pratique ne sera plus autorisée avec MCH2).

- **Dépréciation du patrimoine financier (0820.330.00)**

70'000 francs d'amortissement extraordinaire sur la Zard. Cet actif est enfin « régularisé », il est activé pour 1 franc symbolique au bilan.

Amortissement du patrimoine financier : Centre communal. Les locations du Centre communal ont rapporté 24'000 francs. Les rendements réalisés en 2017 sont bien inférieurs à ceux prévus lors de la comptabilisation de la part du Centre communal figurant en patrimoine financier. Pour rappel, le montant avait été établi en prenant en compte la valeur de rendement. Celle-ci ayant diminué, il s'agit d'effectuer un amortissement de 155'000 francs sur cet actif.

- **Amortissement du patrimoine administratif (0820.331.00)**

La crèche et la halle de Montsevelier sont pour la première fois pris en compte au niveau des amortissements.

- **Dépréciations extraordinaires du patrimoine administratif (0820.331.01)**

Les excellents résultats 2017 ont permis des amortissements supplémentaires afin d'épurer les actifs figurant au bilan sous « 14 : Investissements/patrimoine administratif ». De nombreuses études n'ayant plus de valeur effective, des objets n'ayant manifestement pas été assez dépréciés depuis de nombreuses années, etc... : environ 400'000 francs. Ces opérations purement comptables permettront un passage en douceur au MCH2.

De plus, comme cela avait été proposé avant la votation sur le projet Scheulte, le bilan a été complètement assaini concernant les investissements passés sur les berges de la Scheulte. En effet, les environ 400'000 francs encaissés depuis la mise en place de la taxe des digues ont permis à la fiduciaire de solder l'ensemble des investissements passés sur les berges de la Scheulte (surtout des études préalables). Ainsi, dès 2018, l'argent de la taxe des digues permettra de se concentrer sur le financement du projet Scheulte selon les standards de MCH2.

Variations importantes par rapport au budget

- **Honoraires et prestations de service (rubrique 0130.318.01)**

33'000 francs de dépenses versus 10'000 francs au budget. Explication principale : dépense supplémentaire de 17'000 francs du CC pour un bureau spécialisé qui a permis d'implanter des médecins à Vicques.

- **Dépenses en eau et énergie (0511.312.00) + entretien d'immeubles (0511.414.00)**

13'000 francs et 20'000 francs de dépenses supplémentaires. Il s'agit principalement de frais liés aux deux chauffages à distance en fin de vie à Vermes et Vicques. Ils ont subi des réparations et engendrés des frais de mazout supplémentaires. La preuve qu'il était grand temps de les changer !

- **Matériels de nettoyages et frais d'entretien (0511.313.01)**

Achat d'une nouvelle machine pour les sols de la nouvelle halle de Montsevelier et amélioration de l'équipement de conciergerie.

- **Versement de la commune à l'état (0650)**

Versement de 674'000 francs versus 900'000 francs au budget. Cette grande différence provient en partie d'une correction de l'Etat sur les calculs de l'aide sociale et des avances faites par la commune à l'Etat. Cependant, il faut aussi noter une erreur interne de calcul lors de l'établissement du budget 2017; ce problème a été corrigé pour le budget 2018.

- **Intérêt des dettes flottantes (0810) et consolidées (0811)**

Certaines dettes flottantes ont pu être consolidées plus tôt que prévu. Cela a pour effet de diminuer les charges du 0810 de 40'000 francs par rapport au budget et d'augmenter celles du 0811 de 20'000 francs par rapport au budget. Finalement, on note une économie de 20'000 francs.

Dépassements budgétaires

3 dépassements budgétaires sont donnés pour information sur une feuille annexe. En effet, le CG ne doit pas les ratifier, car il s'agit uniquement de dépréciations et amortissements. (0820)

Services communaux

- **L'enlèvement des ordures** boucle sur un bénéfice de 57'000 francs, ce qui a permis de rembourser entièrement la dette envers le fonds. A ce jour, la dette sur l'investissement s'élève encore à 703'000.-.
- **Eaux usées.** 50'000 francs ont pu être attribués au fonds de réserve.
- **Service des eaux.** Prélèvement au fonds de réserve de 27'000 francs. Il s'agira de revoir le prix de l'eau potable de Vermes pour le prochain budget.

3 Corban

Les comptes 2017 de Corban bouclent par un excédent de charges de Fr. 17'417.33 alors que le budget prévoyait un déficit de Fr. 10'736.75. A relever que les comptes bouclaient par un résultat positif de Fr. 9'714.18.

Le résultat obtenu pour 2017 ne nécessite aucun prélèvement sur la provision du compte de fonctionnement. Le montant de cette provision générale présente une somme de 249'000 francs à fin 2017.

Le rendement positif de l'immeuble locatif communal "Les Oeuches 6" (2 appartements) permet d'alimenter la provision affectée à ce bâtiment pour un montant de Fr. 7'012.15.

Le total des charges s'élève à Fr. 1'702'507.23 soit 1,69 % de plus que les prévisions budgétaires. Les revenus totalisent Fr. 1'685'089.90 soit Fr 21'617.90 de mieux que prévu au budget; une progression de 1,30 %.

Les impôts des personnes physiques sont en baisse de 21'595.95 francs par rapport aux prévisions budgétaires 2017. Les recettes fiscales globales s'élèvent à Fr. 980'910.50 pour 2017. On note une légère progression de Fr. 6'010.50 par rapport au budget 2017, par contre une dégradation de l'ordre de Fr. 58'000 francs par rapport aux recettes fiscales facturées en 2016.

Les intérêts de la dette communale représentent une somme de Fr. 36'981.42 montant pratiquement identique si on le compare aux comptes 2016 qui enregistraient une somme de Fr. 38'196.10.

En résumé :

Déficit prévu au budget 2017	-10'736.75
Dépassements de budget	-107'944.56
Charges inférieures au budget	79'646.08
Prélèvement sur la provision	0.00
Alimentation de la provision	0.00
Revenus supplémentaires	96'035.65
Revenus inférieurs	-74'417.75
Bénéfice selon les comptes 2016	-17'417.33

Dépassements budgétaires à ratifier

3 dépassements budgétaires pour Corban sont à ratifier par le CG car ils dépassent les compétences du CC. Pour la liste précise, voir feuille annexe.

- Entretien des routes, dépassement de 18'000 à la suite de travaux non budgétisés sur le chemin de l'Eglise et de sa barrière devenue dangereuse
- Secours d'assistance : prévisions toujours difficiles avec au final un dépassement de 55'000 francs.
- Diminution d'impôt sur le revenu (0911.400.02). Amélioration des projections du canton qui péjorent le résultat de 77'000 francs.

Commentaires

Après analyse du bilan communal, les commentaires suivants peuvent être apportés :

Les liquidités diminuent de Fr. 138'583.53, cette baisse découle directement du résultat négatif enregistré en 2017 et des dépenses d'investissements financées sans avoir recours à l'emprunt.

Les arrérages fiscaux s'élèvent à Fr. 290'583.75. Ils diminuent de Fr. 552.80 alors que les autres créances à encaisser sont en hausse pour une somme de Fr. 25'484.65.

Le patrimoine communal varie selon les investissements nets réalisés en 2017 pour Fr. 615'725.75 diminués des amortissements comptables.

Investissements

Les investissements réalisés en 2017 :

	Budget	Comptes
informatique - reprise données	0.00	2'052.00
réfection berge Sur la Rive	87'600.00	78'811.65
étude lutte contre les crues	15'500.00	2'458.65
réfection école (début des travaux)	1'100'000.00	126'803.00
don Patenschaft	0.00	-50'000.00
réfection immeuble locatif Les Oeuches 6	50'000.00	59'851.90
conduite rue Sur Vassa	400'000.00	400'948.55
subvention SEDE	0.00	-5'200.00
	1'653'100.00	615'725.75

La dette brute communale passe de 2,420 mios à Fr. 2,595 mios à fin 2017, soit un montant de 5'618 francs par habitant (moyenne JU : 7'325 par hab.)

La fortune communale diminue du résultat négatif obtenu en 2017 pour s'élever finalement à Fr. 294'990.61.

4 Conclusion

Les comptes 2017 ont été révisés par Revicom pour Val Terbi, par l'ancienne commission des finances de Corban pour Corban et par la CGVF pour les bourgeoisies. Le CC a accepté les comptes tels que présentés et les dépassements de budget dans sa séance du 5 juin 2018.

Le Conseil communal vous invite à accepter l'ensemble des comptes 2017 et à ratifier les dépassements budgétaires de Corban.

Délibération et adoption du règlement d'organisation et d'administration de la Commune mixte de Val Terbi

Préambule

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la commune fusionnée de Val Terbi regroupe les territoires de Montsevelier, Vermes, Vicques et Corban.

Les différents règlements communaux doivent être adaptés et/ou élaborés en conséquence.

Le règlement d'organisation et d'administration constitue le fondement et fixe les attributions de la Commune. Ce règlement doit être adopté par le Corps électoral.

Processus de travail

Le Conseil communal a élaboré un projet de règlement sur la base du règlement d'organisation et d'administration en vigueur à Val Terbi depuis la fusion de 2013. Ce dernier est basé sur un canevas spécifique à une commune mixte fonctionnant avec un Conseil général.

En parallèle, le Délégué aux affaires communales, en collaboration avec le Service juridique, a prêté son concours pour un appui en matière d'aspects juridiques et constitutionnels.

Le Conseil communal a accordé une attention tout particulière à la révision de ce règlement. Les adaptations qui y ont été apportées sont issues pour l'essentiel de dispositions du droit supérieur. Elles figurent en rouge sur le document annexe.

Le Conseil communal a validé ce nouveau texte dans sa séance du 5 juin 2018 et invite le Conseil général à préavisier le nouveau règlement en vue de l'organisation de la votation populaire.

Vicques, le 8 juin 2018



AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL


Michel Brahier
Président


Catherine Comte
Secrétaire

Annexes :

- Fascicules des comptes
- Liste des dépassements budgétaires de Val Terbi (pour information)
- Liste des dépassements budgétaires de Corban (à approuver)
- Règlement d'organisation et d'administration